PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C. C. A. S. DU 20 FÉVRIER 2023

Sur convocation en date du 15 février 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 20 février 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents:

CHATELAIN Béatrice	DELARUE André
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	PERROT Marie-Andrée
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations:

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET donne procuration à Monsieur Christian VOVILIER

Madame Aline WEYL donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Absentes:

Madame Léa BERGENA Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Monsieur Georges PARRY Mise en ligne le : 3 1 MARS 2023

I - Conseil d'administration

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 18 heures 00 et après avoir annoncé les procurations données par les membres du conseil d'administration ne pouvant être présents à cette séance, constate que le quorum est atteint.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Georges PARRY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 30 novembre 2022

Sans observation, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022 à l'unanimité.

II DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

N°	ORGANISME	DEMANDE	DECISION	MONTANT AIDE
10	CDS Croix Blanche	aide financière	Aide financière pour entrée en formation	200,00
11	CDS Croix Blanche	aide financière	Aide financière expertise psychiatrique	160,00
12	CDS Croix Blanche	aide financière	Aide financière achat ameublement	300,00
13	CDS Croix Blanche	Aide financière	Aide financière expertise psychiatrique	160,00

Pas d'observation

III – AIDES FACULTATIVES

1/ Manifestation pour les Aînés - Anniversaires des centenaires

Monsieur le Vice-président présente le rapport suivant :

« Afin d'honorer

- les centenaires résidant sur la commune,
- les centenaires résidant dans les EHPAD du Grand Bourg et inscrits sur les listes électorales de la commune,

il est proposé de leur rendre visite chaque année, après accord de leur famille, le mois de leur anniversaire à leur domicile ou leur EHPAD résidentiel et de leur offrir un cadeau d'une valeur maximale de 60 €.

Ce cadeau est attribué selon les conditions suivantes :

- avoir 100 ans ou plus dans l'année,
- être inscrit au fichier des Aînés du C. C. A. S. (attestation de domicile et CNI).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

APPROUVE l'attribution d'un cadeau d'une valeur maximale de 60 € aux centenaires de la commune suivant les conditions ci-dessus mentionnées. »

Sans observation, le Conseil d'administration adopte ce rapport à l'unanimité (13 voix pour).

IV - FINANCES

1/ Adoption du règlement budgétaire et financier

Monsieur le Vice-président présente le rapport suivant :

« Le Centre communal d'action sociale de PÉRONNAS s'est engagé à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.

C'est pourquoi Centre communal d'action sociale de PÉRONNAS souhaite se doter d'un règlement budgétaire et financier.

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Ce document a pour objet :

- de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- de combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Le règlement budgétaire et financier comporte 4 parties :

- > Première partie : le budget, un acte politique
 - A- Le cycle budgétaire
 - B- La gestion pluriannuelle des crédits
- > Seconde partie : L'exécution budgétaire
 - A- L'engagement comptable
 - B-Liquidation et mandatement
- > Troisième partie : Les opérations de fin d'année
 - A- Le rattachement des charges et des produits
 - B- La journée complémentaire
- Quatrième partie : La gestion de la dette

A- La gestion de la dette de la trésorerie

Les mises à jour du règlement budgétaire et financier feront l'objet d'une délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement budgétaire et financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2023. » Sans observation, le Conseil d'administration adopte ce rapport à l'unanimité (13 voix pour).

2/ Débat d'orientations budgétaires 2023

Monsieur le Vice-président présente le rapport d'orientations budgétaires suivant :

« Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que la loi d'orientation n° 92 125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, dans son chapitre 1er, titre II, "de l'information des habitants sur les affaires locales" stipule en l'article 11 que les communes de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Cette formalité s'impose aussi aux CCAS des communes concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéas 1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ciannexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2312 1,

Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2023,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2023 au sein de l'assemblée délibérante du CCAS de la Commune de Péronnas sur la base du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023 présenté,
- MANDATE Madame le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, pour transmettre les éléments du débat d'orientations budgétaires (DOB) et du rapport d'orientations budgétaires (ROB) au représentant de l'État dans le département. »

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

Attributions des aides au 31/12/2022

st présenté les aides attribuées au cours de l'année 2022.

	TELEA	LARME	MARPA TI	ELEALARME		TRANSP	ORT		CHEQUI	ES TAXI	PORTAG	E REPAS		QUES NTAIRES
SIC	Nombre de personnes	Montant	Nombre de personnes	Montant	demandeurs d'emploi	Personnes Handicapées	Personnes Agées	Montant	Nombre de personnes	Montant	Nombre de personnes	Montant	Nombre de personnes	Montant
c-21		40,000	23	358,85 €										
VVIER	37	316,12 €			11	9	41	715,00€			8	296,00€	2	150,00 €
/RIER	32	267,34 €					53	626,60 €			7	231,00€	3	250,00 €
4RS	31	251,87 €			3	12	51	803,40 €			7	289,50€	1	100,00 €
RIL	36	295,23 €			6	6	47	657,80€			7	237,00€	3	500,00 €
41	38	300,70 €			4	3	67	837,20€	1	75,00 €	7	217,50€	1	100,00 €
N	35	286,39€			3	9	53	881,40 €			7	171,00€	0	- €
LLET	35	311,54 €	23	358,85 €	13	3	18	473,20€			7	192,00€	1	100,00 €
ÛT	36	308,74 €	22	343,40 €	4	6	54	754,00€	- 1- 498.X		6	127,50€	3	250,00 €
PTEMBRE	38	334,65 €	23	358,85 €	7	6	68	967,20€			6	127,50€	1	50,00 €
TOBRE	35	304,77 €	23	343,40 €	4	3	54	637,00€	1	75,00 €	7	187,50€	2	200,00 €
VEMBRE	37	276,14 €	23	358,85 €	3	3	60	894,40 €	1	75,00€	5	156,00€	1	100,00 €
CEMBRE	36	275,37 €			3	0	48	694,20€	0	- €		177,00€	1	100,00 €

3 528,86 € 2 122,20 € 8 941,40 € 225,00 € 2 409,50 € 1 900,00 €

Centre Communal d'Action Sociale de Péronnas

PROPOSITION BUDGET PREVISIONNEL 2022 ET situation au 31/12/2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Compte Fonction	Libellé	RAPPEL Réalisé au 31/12/21	Budget prévisionnel 2022	Virement Crédit	Total BP + VC	%	Réalisé au 31/12/2022	Recettes en instance	%	situation
	Recettes générales	106 597,85 €	117 773,76 €	0.00.6	117 772 76 6	400.000/				
	necettes generales	100 337,83 €	117 773,76€	0,00 €	117 773,76 €	100,00%	118 505,76 €	0,00€	100,62%	732,00 €
74	Dotations, subventions, participations	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	67,93%	80 000,00 €	0,00 €	100,00%	0,00€
7474.02	Subvention et participation de la commune	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	100,00%	80 000,00 €	0,00€	100,00%	0,00€
75	Autres produits de gestion courante		0,00€	0,00 €	0,00€	0,00%		0,00€		0,00€
758.02	Produits divers de gestion courante	- €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00€	-	0,00€
76	Produits financiers	The second section of the section of t	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%		0,00€		0,00€
768.01	Autres produits financiers	- €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00€	-	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 865,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	732,00 €	0,00€		732,00 €
	7713,02	385,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	332,00 €	0,00 €	_	332,00 €
				(Libéralités i	reçues - dons)			,		002,000
	773	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	0,00 €	-	0,00€
			(M	andats annulés s	ur exercice antèrieu	r)				
	7788.02	1 480,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	400,00 €	0,00 €	-	400,00 €
			(Autres prod	duits exceptionne	ls - remboursement	CAP 2019)				
002	Excédent de fonctionnement reporté	24 732,85 €	37 773,76 €	0,00 €	37 773,76 €	32,07%	37 773,76 €	0,00€	100,00%	0,00€
002.	Excédent reporté	24 732,85 €	37 773,76 €	0,00 €	37 773,76 €	0,00%	37 773,76 €	0,00€	100,00%	0,00€

011				CHARGES DE FO	NCTIONNEMENT					
Chapitre Compte Fonction	Libellé	RAPPEL Réalisé au 31/12/2021	Budget prévisionnel 2022	Virement Crédit	Total BP + VC	%	Réalisé au 31/12/2022	Dépenses en instance	%	Disponible
011	Total charges à caractère général	30 838,78 €	59 060,00 €	0,00€	59 060,00 €	50,15%	37 458,34 €	0,00€	63,42%	21 601,66 €
60	Achats et variations de stock	172,54€	860,00€	0,00€	860,00 €	1,46%	294,83 €	0,00€	34,28%	565,17 €
60623.02	Alimentation	172,54 €	360,00 €	0,00€	360,00 €	41,86%	294,83 €	0,00 €	81,90%	65,17 €
60632.02	Fournitures petit équipement	0,00€	200,00 €	0,00€	200,00 €	23,26%	0,00 €	0,00 €	0,00%	200,00 €
6064	Fournitures de bureau	0,00€	300,00 €	0,00€	300,00 €	34,88%	0,00 €	0,00 €	0,00%	300,00 €
61	Services extérieurs	2 260 01 6	3 500 00 6	0.00		The state of the s				
611.612	Contrats prestations de services	3 269,91 €	3 500,00 €	0,00€	3 500,00 €	5,93%	2 499,79 €	0,00€	71,42%	1 000,21 €
011.012	Contrats prestations de services	2 814,00 €	3 000,00 €	0,00€	3 000,00 €	85,71%	2 202,50 €	0,00€	73,42%	797,50 €
6182.02	Documentation générale technique	159,00 €	200,00 €	0,00 €	des repas) 200,00 €	5,71%	0,00€	0,00 €	0,00%	200,00 €
6188.02	Autres frais divers (adhésion UNCCAS)	296,91 €	300,00€	0,00€	300,00 €	8,57%	297,29 €	0,00€	99,10%	2,71 €
62	Autres services extérieurs	27 396,33 €	54 700,00 €	0,00€	54 700,00 €	92,62%	34 663,72 €	0,00€	63,37%	20 036,28 €
6226.02	Honoraires	0,00 €	16 200,00 €	0,00€	16 200,00 €	29,62%	0,00€	0,00 €	0,00%	16 200,00 €
6231	Annonces et insertion	0,00€	200,00 €	0,00€	200,00 €	0,37%	0,00 €	0,00 €	0,00%	200,00 €
	6231.02	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €	-	0,00 €	0,00 €	0,00%	200,00 €
6236.02	Catalogues et imprimés	0,00€	200,00 €	0,00€	200,00 €	0,37%	0,00 €	0,00 €	0,00%	200,00 €
6247	Transports collectifs	8 236,80 €	10 000,00 €	0,00€	10 000,00 €	18,28%	7 974,20 €	0,00 €	79,74%	2 025,80 €
	6247.5234	603,20 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	-	702,02 €	0,00 0	70,20%	297,98 €
					culté-chômeurs)		7 02,02 0		70,2070	257,50 €
	6247.612	7 633,60 €	9 000,00 €	0,00€	9 000,00 €	-	7 272,18 €		80,80%	1 727,82 €
				(pers. handica)	pées/âgées, bus)				00,0070	1,2,,02 0
6248.5213	Divers transp. collectifs	155,00€	800,00€	0,00€	800,00 €	1,46%	17,50 €	0,00€	2,19%	782,50 €
				(chèq	ue taxi)					
6257	Réception	18 366,71 €	26 300,00 €	0,00€	26 300,00 €	48,08%	26 643,02 €		101,30%	-343,02 €
	6257.020	17 362,51 €	24 750,00 €	0,00 €	24 750,00 €	-	25 158,02 €		101,65%	-408,02 €
	(banquet des aînés)		12 250,00 €		12 250,00 €		12 425,00 €		101,43%	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	(colis des aînés)		12 500,00 €		12 500,00 €		12 733,02 €		1	

	6257.610	0,00 €	300,00 €	0,00€	300,00 €	-	60,00 €		20,00%	240,00 €
				(cadeaux -	centenaires)					
	6257.612	1 004,20 €	1 250,00 €	0,00€	1 250,00 €	-	1 425,00 €		114,00%	-175,00 €
				(colis cadeau	ux fin d'année)					
	6257.63	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-	0,00€
				(médaille	es familles)					
6261.02	Frais d'affranchissement	637,82 €	1 000,00 €	0,00€	1 000,00 €	1,83%	29,00 €		2,90%	971,00 €
62871	Remboursement frais à la collectivité de rattachement	- €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00%	0,00€	0,00€	-	0,00€
			AUTR	RES CHARGES DI	E GESTION COUR	NTE				
Chapitre Compte Fonction	Libellé	Rappel Réalisé au 31/12/21	Budget prévisionnel 2022	Virement Crédit	Total BP + VC	%	Réalisé au 31/12/2022	Dépenses en instance	%	Disponible
65-67	Total autres Charges de gestion	37 985,31 €	56 900,00 €	0,00€	56 900,00 €	48,31%	43 500,20 €	0,00€	76,45%	13 399,80 €
65	Autres charges de gestion courante	37 985,31 €	53 900,00 €	0,00 €	53 900,00 €	45,77%	43 300,20 €	0,00€	80,33%	10 599,80 €
6562	Secours	25 245,31 €	36 700,00 €	0,00€	36 700,00 €	68,09%	26 704,20 €	0,00 €	72,76%	9 995,80 €
	6562.5234	1 988,07 €	5 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €	14,99%	3 740,32 €	0,00 c	68,01%	1 759,68 €
			(secours	aux familles, a	rgent, bons alime		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		00,0170	1733,00 €
	6562.5234	0,00 €	100,00 €	0,00€	100,00 €	0,27%	0,00 €	0,00 €	0,00%	100,00 €
				(secours c	hrs cantine)				-/	
	6562.612	11 007,64 €	13 800,00 €	0,00€	13 800,00 €	37,60%	7 769,48 €	0,00 €	56,30%	6 030,52 €
				(télé d	alarme)					
	6562.63	563,60 €	800,00 €	0,00€	800,00€	2,18%	659,90 €	0,00 €	82,49%	140,10 €
				à la famille - au	itres centres de lo	isirs)				•
	6562.63	10 787,00 €	15 000,00 €	0,00€	15 000,00 €	40,87%	13 776,00 €	0,00 €	91,84%	1 224,00 €
					centre loisirs Caly	oso)				
	6562.63	899,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	4,09%	758,50 €	0,00 €	50,57%	741,50 €
					e - activité Agora)					
6574	Subventions	12 740,00 €	17 200,00 €	0,00€	17 200,00 €	0,81 €	16 596,00 €	0,00€	96,49%	604,00 €
	6574.02	12 240,00 €	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €	81,40%	13 396,00 €		95,69%	604,00 €
	Convention Epicerie solidaire	500,00 €	2 200,00 €		2 200,00 €		2 200,00 €		100,00%	0,00€
	Subventions exceptionnelles et dons aux personnes morales		1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €		100,00%	
			(Subventions at	ux associations of	et organismes à b	ut non lucrati	f)			

67	Charges exceptionnelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00€	3 000,00 €	2,55%	200,00€	0,00€	6,67%	2 800,00 €
	673	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	-	0,00€
			(tit	res annulés su	r exercice antérieu	ir)	-			•
	678	0,00 €	3 000,00 €	0,00€	3 000,00 €	100,00%	200,00 €	0,00 €	6,67%	2 800,00 €
				(Charges ex	(ceptionnelles)		,			
022	Dépenses imprévues	0,00€	313,76 €	0,00€	313,76 €	0,27%	0,00€	0,00€	0,00%	313,76 €
	022.02	0,00 €	313,76 €	0,00€	313,76 €	100,00%	0,00 €	0,00€	0,00%	313,76 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00€	1 500,00 €	0,00€	1 500,00 €	1,27%	0,00€	0,00€	0,00%	1 500,00 €
	023 virement	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	478,07%	0,00 €	0,00 €	0,00%	1 500,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€		0,00€
		- €	0,00 €	0,00€	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-	0,00 €
	Total des charges	68 824,09 €	117 773,76 €	0,00 €	117 772 76 6	101 200/	90.050.54.6	0.00.6	50.740/	25 24 - 22
	Total des charges	00 024,09 €	11/ //3,/0€	0,00 €	117 773,76 €	101,29%	80 958,54 €	0,00€	68,74%	36 815,22 €
							80 958	3,54 €		

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS	%	
TOTAL RECEITES DE FONCTIONNE MENTENT	118 505,76 €	100%	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	80 958,54 €	68%	
DÉPENSES EN INSTANCES	0,00€	0%	
TOTAL DES DÉPENSES À DATE	80 958,54 €	68%	
RÉSULTAT À DATE	37 547,22 €	32%	

			RECETT	ES D'INV	ESTISSEN	MENT			
	Total des recettes	4 000,00 €	0,00€	4 000,00 €	62,50%	0,00€	0,00€	0,00%	4 000,00 €
Chapitre Compte Fonction	Libellé	Budget prévisionnel	Virement Crédit	Total BP + VC	%	Réalisé au	Dépenses en instance	%	Disponible
001	Excédent d'investissement reporté	1 810,43 €	0,00€	1 810,43 €	45,26%	0,00€	0,00€	0,00%	1 810,43
021	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00 €	0,00€	1 500,00 €	37,50%	0,00 €	0,00€	0,00%	1 500,00 €
1068	Réserve	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	-	0,00 €
27	Autres immobilisations	689,57 €	0,00€	689,57 €	17,24%	0,00€	0,00€	0.00%	689,57 €
		7	CHARG	ES D'INV	ESTISSEN	IENT			
	Total des charges	4 000,00 €	0,00€	4 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00€	0,00%	4 000,00 €
Chapitre Compte Fonction	Libellé	Budget prévisionnel	Virement Crédit	Total BP + VC	%	Réalisé au	Dépenses en instance	%	Disponible
27	Autres immobilisations financières	4 000,00 €	0,00€	4 000,00 €	100,00%	0.00 €	0,00 €	0,00%	4 000,00 €
274	Prêts	4 000,00 €	0,00€	4 000,00 €	100,00%	0,00€	0,00€	The state of the s	4 000,00 €
	274.63	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 € (Prêts,	100,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%	4 000,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS	%
TOTAL RECEITES D'INVESTISSEIVIENT	0,00€	0%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00€	0%
TOTAL DÉPENSES EN INSTANCES	0,00€	0%
TOTAL DES DÉPENSES À DATE	0,00 €	0%
RÉSULTAT À DATE	0,00€	0%

Sans autre sujet à aborder, Monsieur le Vice-président clôt la séance à 19 heures 30.

Prochain Conseil d'administration

Mercredi 29 mars 2023 - 18H00

Le Vice-président,

Hubert MARTIN

Le Secrétaire,

Georges PARRY